

RENSEIGNEMENTS

Intervenants :

Benoît Blottin, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay

Stéphane Duroy, Professeur de droit public, Université Paris-Saclay

Bertrand Dacosta, Conseiller d'État

Hélène Hoepffner, Professeure de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jacques de La Porte des Vaux, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay

Fabrice Melleray, Professeur de droit public, Sciences Po Paris

Charles Vautrot-Schwarz, Professeur de droit public, Doyen de la Faculté Jean Monnet, Université Paris-Saclay

Contact :

christine.rey@universite-paris-saclay.fr

Inscription gratuite et obligatoire :

<https://admin-sphinx.universite-paris-saclay.fr/v4/s/w8gpls>



Adresse :

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management) - Université Paris-Saclay, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux

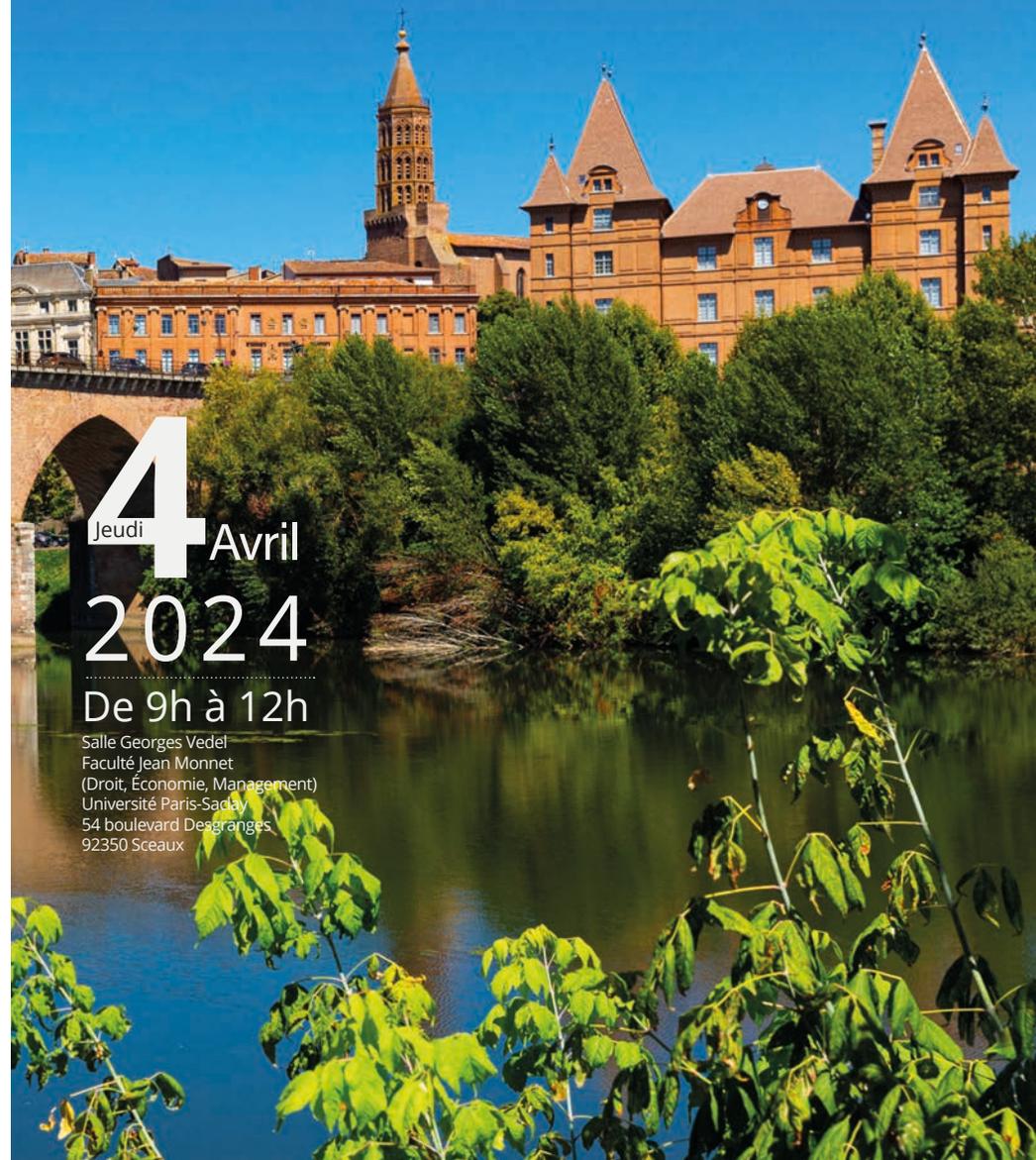


DIX ANS D'APPLICATION DE LA JURISPRUDENCE

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE : UNE SIMPLIFICATION MANQUÉE ?

Colloque organisé par

Jacques de La Porte des Vaux, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay



4
Jeudi 4 Avril
2024
De 9h à 12h

Salle Georges Vedel
Faculté Jean Monnet
(Droit, Économie, Management)
Université Paris-Saclay
54 boulevard Desgranges
92350 Sceaux

DIX ANS D'APPLICATION DE LA JURISPRUDENCE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE : UNE SIMPLIFICATION MANQUÉE ?

PRÉSENTATION

Par son arrêt d'Assemblée du 4 avril 2014, *Département de Tarn-et-Garonne*, le Conseil d'État a ouvert le recours direct contre les contrats administratifs aux tiers susceptibles d'être lésés, dans leurs intérêts, par leur passation ou par leurs clauses. Cette décision poursuit une finalité assumée de simplification du contentieux contractuel, notamment car elle entend unifier, autour du seul juge du contrat, l'ensemble des recours dirigés contre les contrats administratifs. Cette demi-journée est ainsi l'occasion d'apprécier si cet objectif de simplification peut, ou non, être considéré comme atteint après dix ans d'application de la jurisprudence *Département de Tarn-et-Garonne*.



Photo : Istock(jackF), Montauban pont et rivière Tarn (Département de Tarn-et-Garonne)

JEUDI 4 AVRIL 2024

Salle Georges Vedel Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management),
Université Paris-Saclay

9h15 Accueil des participants

9h30 Introduction

Benoît Blottin, *Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay, co-directeur de l'Institut d'Études de Droit Public (IEDP)*

Stéphane Duroy, *Professeur de droit public, Université Paris-Saclay, directeur de l'IEDP*

9h40 « Le point de vue du rapporteur public sur l'arrêt Tarn-et-Garonne dix ans après »,

Bertrand Dacosta, *Conseiller d'État*

10h00 « Les recevabilités des recours Tarn-et-Garonne »,

Jacques de La Porte des Vaux, *Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay (IEDP)*

10h20 « Les moyens dans le cadre de la jurisprudence Tarn-et-Garonne »,

Fabrice Melleray, *Professeur de droit public, Sciences Po Paris*

10h40 Discussion

10h50 Pause

11h10 « Les pouvoirs du juge de la validité du contrat »,

Hélène Hoepffner, *Professeure de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

11h30 « Que reste-t-il de la théorie des actes détachables ? »,

Charles Vautrot-Schwarz, *Professeur de droit public, Université Paris-Saclay (IEDP), Doyen de la Faculté Jean Monnet de Sceaux*

11h50 Discussion